

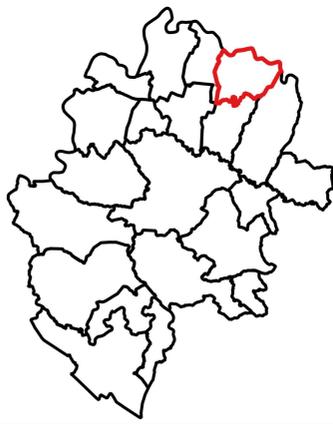
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DU SECTEUR DE MONTFORT-EN-CHALOSSE

Pièce 4.B : Document Graphique - Onard

Échelle : 1 / 5 000

Juillet 2021

4 38 1004



Liste des emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
1-Ona	Aménagement d'un parking	Commune de Onard
2-Ona	Aménagement d'un parking	Commune de Onard
3-Ona	Liaison douce	Commune de Onard

Légende (liste exhaustive)

- Zones urbaines**
- UA : Zone urbaine de bourg ancien dense et patrimonial
  - UAa : Zone urbaine de bourg ancien dense et patrimonial en ass. autonome
  - UAb : Zone urbaine de bourg ancien dense et patrimonial : Secteur de la Bastide de Montfort-en-Chalosse
  - UAg : Zone urbaine de bourg ancien dense et patrimonial : Secteur du centre historique de Gamarde-les-Bains
  - UAp : Zone urbaine de bourg ancien dense et patrimonial : Secteur du centre historique de Poyanne
  - UB : Zone urbaine de centre bourg ancien et diffus - urbanisation d'extension récente
  - UBa : Zone urbaine de centre bourg ancien et diffus - urbanisation d'extension récente - en ass. autonome
  - UC : Zone urbaine d'extensions récentes
  - UCa : Zone urbaine d'extensions récentes en ass. autonome
  - UD : Zone urbaine d'extensions récentes : secteur des Senioriales à Hinx
  - Ut : Zone urbaine dédiée aux zones touristiques (camping, résidence tourisme)
  - Uta : Zone urbaine dédiée aux zones touristiques (camping, résidence tourisme) en ass. autonome
  - UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
  - UY : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
  - UYa : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles en ass. autonome
  - UYc : Zone urbaine à vocation d'industrie agroalimentaire
  - UZ : Zone urbaine à vocation d'activités mixtes (artisanale, commerciale et industrielle)
  - UZa : Zone urbaine à vocation d'activités mixtes (artisanale, commerciale et industrielle) en ass. autonome
- Zones à urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
  - AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
  - AU0 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la modification/révision du PLUI
  - AUZ : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités
  - AUZa : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités en ass. autonome
  - AUZ0 : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la modification/révision du PLUI
- Zones naturelles et agricoles**
- N : Zone naturelle
  - Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
  - Nep : Zone naturelle de préservation de captage d'eau potable
  - Na : Zone dédiée aux activités économiques isolées
  - Nas : Zone dédiée à la protection et à l'exploitation de la source du Buccuron
  - Nc : Zone dédiée à l'exploitation de carrière
  - Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
  - Nh : Zone dédiée aux quartiers isolés
  - Ni : Zone dédiée aux activités sportives ou de loisirs (Paintball)
  - Neq : Zone dédiée aux centres équestres
  - Nt1 : Zone dédiée aux activités et hébergements touristiques (gîte, chambre d'hôte,...)
  - Nt2 : Zone dédiée aux activités et hébergements touristiques (camping,...)
  - Nzh : Zone humide
  - A : Zone agricole
  - Ace : Zone agricole avec préservation des continuités écologiques
  - Ap : Zone agricole avec enjeux paysagers
  - Apv0 : Zone agricole dédiée à des activités agri-photovoltaïques - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la modification/révision du PLUI
  - Aeq : Zone dédiée au centre équestre
  - At : Zone dédiée aux activités et hébergements touristiques
- Prescriptions**
- Report de PPRi
  - Report de l'atlas des zones inondables (AZI)
  - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
  - Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article R.151-38, 3° du CU ( pour les opérations d'ensemble de plus de 20 logements au moins 15% des logements créés doivent être des logements sociaux ou conventionnés)
  - Zone non aedificandi
  - Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
  - Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
  - Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Secteur de préservation de la diversité commerciale identifié au titre de l'article L.151-37 du CU
  - Éléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Informations**
- Report des Zones de Présomption de Prescription Archéologique
  - Périmètre de protection de Monument Historique
  - SUP 1 - Canalisation de Gaz
  - Canalisation de Gaz

